

LE TRÉ\$ORIER

Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

Volume 18 Numéro 1

MAI 2004

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2003 - 2004

- *Présidente* -

Lyne Ouellet, CGA
Ville de Saguenay

- *Vice-président* -

François Poulette, CGA, MA
Ville de Sherbrooke

- *Vice-présidente* -

Martine Vallières, CA
Ville de Beloeil

- *Secrétaire* -

Vincent Vu
Ville de Lévis

- *Trésorier* -

Pierre Bouchard
Ville de La Tuque

- *Président ex-officio* -

Gaétan Vandal, CA
Ville de Laval

Administrateurs et
administratrices

Gilles Delisle, CGA
Ville de Drummondville
Céline Bussièrès, CGA

Ville de Pincourt

Claude Gingras
Ville de Plessyville

Janick Lemieux, CA

Ville de Longueuil

Jean Mignault

Ville de Québec

Micheline Rudelish, CMA

Ville de Montréal

Adjointe administrative

Nathalie Deneault

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers membres,

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en septembre dernier, les membres présents ont décidé de modifier le nom de l'Association afin que celui-ci soit plus évocateur de la personnalité du groupe auquel vous faites parti. Ainsi le mot «Cadres» a été remplacé par le mot «Gestionnaires».

Un simple petit mot mais voilà qu'un nouveau sens est donné à votre association. Ce petit mot nous rappelle ce que nous sommes avant tout ; **des gestionnaires** de premier plan, avant-gardistes et à l'affût de nouvelles idées, de tendances et d'orientations nécessaires pour assurer un service de qualité aux contribuables que nous desservons.

Nous sommes heureux d'annoncer notre nouvelle dénomination, soit :
«**L'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec**»

Nous espérons que la nouvelle orientation de l'association saura répondre à vos attentes et qu'elle comblera vos besoins d'informations, d'échanges et d'expertises. N'hésitez pas à vous impliquer personnellement pour lui insuffler une vigueur renouvelée. Elle compte sur votre participation active.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres, spécialement Mme Francine Comtois et M. Luc Legris, administrateurs sortants qui ont donné de leur temps et de leur énergie à faire vivre cette association et permis de répondre adéquatement et de façon professionnelle à vos attentes.

Nous vous rappelons que votre association est très active au niveau des divers comités de travail créés par le Ministère de Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Le présent Tré\$orier en fait foi de façon éloquent.

N'hésitez pas à renouveler votre appartenance et à convaincre vos connaissances à devenir membre à part entière de votre association.

N'oubliez pas de réserver à votre agenda les dates du prochain colloque. Nous avons tous hâte de vous revoir.

Au plaisir !

SOMMAIRE

Mot du Conseil d'administration	1
Conseil d'administration	1
Nouvelles du Comité consultatif sur les finances municipales	2
Les indicateurs de gestion	2
Nouvelles du groupe de travail sur le certificat de disponibilités de crédits	3
Colloque 2003 - St-Paulin	3
Guide national pour les infrastructures municipales durables	4
Colloque 2004... l'invitation est lancée	4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGFMQ

Le conseil a tenu une réunion régulière le 23 janvier dernier.

~ En avant ~

M. Gilles Belisle, Martine Vallières, Vincent Vu, Janick Lemieux, Nathalie Deneault.

~ En arrière ~

Jean Migneault, Claude Gingras, Pierre Bouchard et François Poulette.

Absents : Lyne Ouellet, Gaétan Vandal, Céline Bussièrès et Micheline Rudelish.



~ NOUVELLE ADRESSE ~

281, rue St-Paul Est, 2e étage Montréal (Qc) • H2Y 1H1
Téléphone : (514) 499-1130 • Télécopieur : (514) 499-1737
Courriel : agfmq@agfmq.com • Site web : www.agfmq.com



Ce comité créé et géré par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir est composé de représentants de diverses associations du monde municipal et des ordres professionnels de comptables. Il est la pierre angulaire de chacun des comités techniques ou groupes de travail couvrant divers aspects financiers du monde municipal.

Vous trouverez d'ailleurs, dans le présent Trésorier, des comptes rendus des travaux en cours de la part des représentants de votre association à chacun de ces comités.

Un nouveau groupe de travail a été formé pour étudier certains aspects de la comptabilisation soit, le financement des activités financières à même une taxe spéciale, le reflet comptable du processus de réalisation de dépenses municipales (comptabilisation du financement et des soldes) et le traitement des subventions et autres types de revenus encaissables sur plusieurs exercices. Ce dernier point est la suite du principe énoncé pour la comptabilisation des subventions pour l'achat de livre. Le groupe de travail doit, entre autres, statuer sur une norme concernant les cessions de terrains à tempérament. L'objectif premier demeure les principes de la comptabilité d'exercice à moins de contraintes majeures. Les travaux ne font que débuter.

Le projet de Loi 23 sanctionné le 18 décembre 2003 modifiait la Loi des cités & villes et le Code municipal en y ajoutant des articles stipulant précisément que la taxe spéciale doit être présentée distinctement de toute taxe foncière générale (article 487.4 LCV et 979.4 CMQ) dans les documents produits par la municipalité. Une analyse de l'implication de ces articles est en cours et s'il y a lieu, les modifications seront apportées aux cahiers de prévisions budgétaires et au rapport financier. De plus, la section « Règlement d'emprunt » de la vitrine internet du ministère a été modifiée en conséquence.

Cette vitrine donne également accès à la compilation des données des prévisions budgétaires, des rapports financiers et du profil financier des organismes municipaux du Québec. D'autres compilations pourraient être envisagées au besoin. Diverses études pourraient être réalisées afin d'exploiter toute la richesse des informations colligées. Si vous avez des besoins concrets, n'hésitez pas à nous en informer ou à les transmettre directement au ministère.

Gaétan Vandal, CA
Représentant de l'AGFMQ

LES INDICATEURS DE GESTION

Comme vous pouvez le constater dans le titre de cet article, en décembre dernier, le Ministre a apporté une modification à son projet de loi. Dorénavant, nous ne parlerons plus d'indicateurs de performance, mais bien d'indicateurs de gestion.

Parlant de projet de loi, ce dernier n'est toujours pas adopté officiellement de façon à mettre de l'avant l'application obligatoire des indicateurs. Notre association a donc écrit au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir le 15 mars dernier pour lui faire part de sa déception à ce sujet. Nous espérons ainsi faire front commun pour faire avancer les choses.

Pour ce qui est du rapport final de la phase trois, il est terminé et a été déposé au ministère le 31 mars dernier. Dès qu'ils en auront pris connaissance, il sera rendu disponible sur le site internet du MAMSL. On y retrouvera entre autres, des sections importantes sur la catégorisation, l'administration générale et le sondage. Nous vous communiquerons l'adresse internet pour y accéder dès qu'il sera rendu public.

Espérant vous revenir bientôt avec de bonnes nouvelles!

Martine Vallières, CA
Votre représentante à la Table des indicateurs de gestion



**FINANCIERE
BANQUE NATIONALE**

NOUVELLES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

L'automne dernier, nous vous avons consulté sur une proposition développée par les représentants des diverses associations formant le groupe de travail. Suite à cette consultation, diverses questions soulevées ont été approfondies et une proposition modifiée a été élaborée afin que la solution ait une portée plus adaptée aux réalités municipales.

Ainsi, nous avons enlevé l'obligation au Trésorier de déclarer un déficit anticipé puisque que cet élément est implicite lors de la production du rapport sur la situation financière déjà prévu à la loi. De plus, le règlement concernant la délégation du pouvoir de dépenser et le contrôle et le suivi budgétaire a été ramené simplement au processus de contrôle et suivi budgétaire. Il faut se rappeler que le certificat de disponibilité de crédits prévu à la loi concerne la certification des fonds disponibles pour effectuer une dépense.

La nouvelle proposition du groupe de travail se résume de la façon suivante :

1- Obligation au Conseil municipal d'adopter un règlement concernant le contrôle et le suivi budgétaire de tous les crédits disponibles de la municipalité (virements de crédits, fonds réservés, surplus affectés, règlements d'emprunt);

2- Obligation au trésorier de déposer une fois par semestre un rapport sur les revenus et les dépenses des activités financières de l'exercice dont le dernier au moins quatre semaines avant l'adoption du budget par le Conseil municipal. Ce rapport devra comprendre les éléments suivants :

Revenus et dépenses en date du rapport avec comparaison aux résultats de l'exercice précédent à la même date;

Et

Revenus prévus et dépenses prévues au 31 décembre avec comparaison au budget de l'exercice courant.

Le rapport sur les revenus et dépenses à date sera un rapport périodique des activités financières adapté au processus de chaque municipalité comme ceux fait actuellement et ne comportera pas d'exigences de démarcation sur base d'exercice.

À noter que le règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des crédits disponibles sera adapté au modèle de gestion de chaque entité municipale et portera entre autres sur les éléments où une confirmation de disponibilité de crédits est exigée. La délégation des responsabilités en matière de contrôle des engagements peut varier d'une municipalité à une autre, selon les circonstances, le niveau de décentralisation, le type et l'importance de l'engagement et le type de système de contrôle budgétaire. L'autonomie dans la gestion municipale est ainsi mise en évidence.

Présentement, un projet de modèle de règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire est en préparation afin d'y établir les exigences minimales.

Ce dossier est très important pour la gestion municipale. Vos commentaires sont essentiels pour nous guider dans la suite à donner. N'hésitez pas à nous les communiquer. Nous y apporterons toute l'attention dont vous êtes en droit de vous attendre.

Gaétan Vandal, CA
Représentant de l'AGFMQ

COLLOQUE 2003 - ST-PAULIN

*Mario Bouliane de Repentigny, Karo-Lyne
Bernier la conjointe de Danick Salvail et
Danick Salvail de Beloeil*





Ce n'est pas un secret que les infrastructures municipales sont sous-financées et qu'elles se détériorent à une vitesse alarmante. Nos réseaux vieillissants sont le reflet de décennies d'inspections et de travaux d'entretien peu fréquents, d'une gestion inconséquente et (dans certains cas) d'une conception ou d'une mise en place inférieure aux normes exigées. Il ne suffit pas d'injecter des sommes supplémentaires pour régler le problème. À l'heure actuelle, les municipalités dépensent entre 12 et 15 milliards de dollars chaque année pour les infrastructures; elles sont toutefois confrontées à une demande croissante pour un plus grand nombre de routes ainsi que de réseaux d'égout et de distribution d'eau de meilleure qualité, à mesure que les populations augmentent et que les normes relatives à la santé et à la protection de l'environnement deviennent plus rigoureuses. La solution consiste à modifier la façon dont nous planifions, concevons et gérons les infrastructures. Ce n'est qu'en agissant de cette façon que les municipalités pourront répondre aux nouvelles demandes dans un cadre qui sera responsable sur le plan financier et écologiquement durable - tout en préservant la qualité de vie.

C'est ce que le «*Guide national pour des infrastructures municipales durables : Innovations et règles de l'art*» cherche à accomplir. En mettant en contact les connaissances pratiques des municipalités canadiennes et les ressources techniques de toutes les facettes de l'industrie, le Guide aidera les collectivités du pays tout entier à maximiser le rendement de chaque dollar investi dans les infrastructures - tout en étant soucieuses des répercussions d'ordre social ou environnemental de leurs décisions.

Par l'entremise du programme Infrastructures Canada et du Conseil national de recherches Canada (CNRC), le gouvernement fédéral a uni ses efforts à ceux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour réaliser le projet. En s'appuyant sur l'expérience et la recherche canadiennes, le Guide fait état des règles de l'art les plus durables relativement à la planification, à la conception et à la livraison de réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, d'eaux usées, de voirie et, maintenant, de transport en commun.

Si vous vous intéressez d'une façon quelconque à l'excellence des infrastructures, le Guide s'adresse à vous. Les gestionnaires et les exploitants (ou praticiens) municipaux, les élus et les cadres supérieurs municipaux ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont les utilisateurs de première ligne du Guide.

Le Guide fait la synthèse de l'expérience et des connaissances canadiennes au sujet des infrastructures, sous forme de règles de l'art destinées à servir aux décideurs et au personnel technique des secteurs public et privé. Il est appuyé par un réseau de praticiens, de chercheurs et de gouvernements municipaux provenant du pays tout entier. Les règles de l'art traitent à la fois de questions relatives à la prise de décisions et de questions d'ordre technique, et on peut se les procurer en ligne ou sur copie papier.

Tous les rapports faciles à utiliser qui ont été publiés à ce jour sont disponibles gratuitement à l'adresse www.infraguide.ca et on peut également communiquer sans frais au 1 866 330-3350.

Vincent Vu, représentant de l'AGFMQ
Au comité des devis de performance

COLLOQUE 2004... L'INVITATION EST LANCÉE !

C'est avec plaisir que je vous invite, au nom du conseil d'administration, au colloque annuel de l'Association qui aura lieu au **Château Bromont**, en Estrie, du **12 au 15 septembre** prochain pour le colloque 2004.

Depuis quelques années, le milieu financier municipal s'est offert une toute autre image. De par ses modifications, il s'approche de plus en plus du domaine privé. Il a modifié sa présentation et il s'est développé des outils afin d'évaluer sa performance. Le comité organisateur du colloque 2004 a mis l'accent sur des formations qui profiteront et faciliteront votre travail de gestionnaire financier.

Ce colloque est une occasion unique de s'informer, d'apprendre et d'échanger sur les problématiques vécues ces dernières années. Il vous permettra de parfaire vos connaissances et vous apportera les moyens d'évoluer dans vos organisations avec de plus en plus de plaisir.

Alors, inscrivez à votre agenda, électronique ou non, cet événement à ne pas manquer !

Surveillez également votre courrier, et le site Web de l'Association, (www.agfmq.com) car nous vous acheminerons bientôt le programme officiel du colloque 2004.

Au plaisir de vous y rencontrer ! Pierre Bouchard, coordonnateur - Colloque 2004

